Arrêt Maladie

Par PapyJurassien
Bonjour,
La médecine du travail peut elle me convoquer pendant mon arrêt de travail ?
Par Isadore
Bonjour,
A ma connaissance, rien ne s'y oppose si le médecin du travail l'estime nécessaire.
Par Henriri
Hello!
Papy, la médecine du travail n'est pas au courant de votre indisponibilité pour arrêt maladie. Signalez-lui que vous êtes en arrêt maladie et que vous l'informerez de votre retour au travail pour pouvoir fixer un autre rendez-vous.
PS : à moins que votre arrêt maladie ait un rapport étroit avec le travail et qu'il soit long je ne vois pas bien l'intérêt du rendez-vous programmé. Mais le cas échéant vous pouvez vous-même et directement demander une visite de pré-reprise un peu avant la fin de l'arrêt (alors dans vos heures de sortie autorisées).
A+
Par Henriri
(suite)
Papy, ce rendrez-vous est peut-être tout simplement une visite périodique sans rapport avec votre état de santé actuel sinon vous avez-peut-être intérêt néanmoins à l'honorer (vous ne risquez rien*).
* une telle visite si elle est considérée comme une visite de pré-reprise n'a pas pour but de déterminer votre aptitude ou pas, et ses conclusions restent entre vous et le médecin si vous le demandez.
A+
Par PapyJurassien
Bonjour ,
Je suis en arrêt que depuis une semaine , je ne comprend pas trop ce que vient faire la médecine du travail ? C'est mon employeur qui veut que je reprenne maintenant a mi temps et qui m'a dit contacter la médecine du travail. J'ai pas encore de convocation , mais je me renseigne . Je suis immobilisé chez moi pour le moment suite a un soucis sur une jambe. Mon employeur et le RH m'on téléphoner pour que je reprenne a mi temps , chose que j'ai refusé.
Par Henriri
(suite)

Papy vous donnez des infos au compte-goutte sur la situation... Cet arrêt est tout frais, mais jusqu'à quelle date a-t-il été prescrit ? Votre problème de jambe résulte-t-il du travail ?

C'est votre entreprise qui vous pousse à contacter le médecin du travail mais vous n'avez pas été convoqué. Quel est à votre avis le problème sous-jacent ? Pourquoi au bout d'une semaine d'arrêt votre entreprise peut-elle déjà vouloir vous pousser à reprendre à mi-temps ?

En tout cas si vous ne voulez pas solliciter la médecine du travail, ne le faîte pas. Rien ne vous y oblige. Terminez votre arrêt maladie et reprenez le travail...

A+ -----Par kang74

Bonjour

Est ce qu'on est dans le cadre d'une embauche récente ?

Avez vous un contrat de droit privé ou public ?

Ne serait ce pas le fait de voir un medecin dans le cadre d'un contrôle ?

On parle bien d'un arret maladie et pas d'un accident du travail ?

Ce n'est pas l'employeur qui décide que vous reprenez : c'est votre medecin traitant, reprise qui est ensuite validée par le medecin du travail si elle est à temps partiel .

Je vous conseille d'appeler le medecin du travail pour essayer de comprendre la position de votre employeur .

Par PapyJurassien

Je suis en arret pour 4 semaines , mon arret n'a rien a voir avec mon travail sauf que j'ai tenu le choc jusqu'a présent car je marche beaucoup dans l'entreprise (environ 60 Km par semaine)

j'ai une infection des tendons qui date de MAI 2022. J'ai continué a travailler mais j'ai fait beaucoup d'examen avant de savoir mon souci.

Le médecin qui me soigne en ce moment m'a arrêté vendredi dernier afin que je prenne du repos et me soigne.

En effet mon entreprise ma téléphone en me proposant de revenir en mi temps thérapeutique . J'ai pas répondu a cela car je ne comprend pas la démarche , car depuis plus de deux ans je suis en chômage partiel (APLD) avec deux jours de chômés par semaine .

Il me dit avoir besoin de moi pour faire des commandes et que je suis aussi bien au bureau qu'a la maison .

J'ai trouvé cela gonflé de sa part.

Par PapyJurassien

Bonjour kang74

Nos, je suis embauché depuis presque 30 ans et a 2 ans de la retraite

mon arret n'est pas du a un accident de travail.

Il n'y a pas de visite de programme , mais le DRH M'a dit au téléphone contacter la médecine du travail pour que je reprenne a mi temps .

J'ai vu avec le spécialiste qui refuse cela car si il me met au repos c'est pour une bonne raison .

Par Henriri

(suite)

Donc peut-être tout simplement qu'il est opportun (financièrement) pour votre employeur de vous voir revenir en mi-temps thérapeutique plutôt que de continuer en APLD (qui d'ailleurs finira un jour ou l'autre).

Pour lui il n'est probablement pas plus question de votre état de santé que de médecine du travail au fond.

Curiosité / "le DRH M'a dit au téléphone contacter la médecine du travail pour que je reprenne a mi temps" : voulez-vous dire qu'il voudrait que vous écourtiez votre arrêt maladie par une éventuelle reprise du travail à mi-temps thérapeutique ? Mais de toue façon cette disposition est de la prérogative de votre médecin traitant.

A+ ------Par kang74

C'est en effet gonflé de sa part .

Ne répondez pas, et gardez bien la trace de tous les messages .

Il n'y a pas grand chose à comprendre à part le fait qu'il aimerait se dispenser de vous donner un complément de salaire (quelle est votre ancienneté ? Votre convention collective ?)

Je vous conseille d'appeler la medecine du travail pour leur expliquer vos problèmes médicaux , l'impact sur votre capacité et rajoutez en une couche en avouant que les sollicitations de votre employeur vous culpabilisent plus que déjà vous ne vous culpabilisez vous même .

Vous pouvez demander au medecin qui vous suit de lui faire un courrier (à transmettre par mail si besoin)

Je vous conseille aussi de voir avec votre medecin traitant pour déposer un dossier à la MDPH pour demander le statut de travailleur handicapé si certains de vos problèmes de santé vont avoir du mal à se résorber rapidement .

Par PapyJurassien

Bonjour Henriri

Je ne pense pas car APLD a été encore prolongé de 6 mois , mais de toute façon étant en arrêt , je ne comprend pas cette demande de mi temps de la part de mon employeur . Si je suis en arrêt c'est pour une bonne raison , sinon je serais a mon poste .

J'ai trouvé sa demande très indélicate car en plus d'après ce que j'ai compris , il n'a pas le droit de le faire . Voila ce que je trouve sur internet

Un employeur ne peut pas prendre contact avec le salarié pour lui demander de travailler. Il doit s'abstenir de toute demande de précision sur un dossier ou pour le suivi d'un client, par tout moyen (mail, appel téléphonique, SMS, etc.). Le fait qu'un employeur procède à une telle sollicitation révèle un manquement de sa part à son obligation de sécurité et de protection de la santé des salariés (Code du travail, art. L.4121-1).

Par PapyJurassien

Bonjour kang74

J'ai hélas pas d trace de ce message car c'était sur mon téléphone J'ai 30 Ans d'ancienneté . Je possedé déjà un dossier MDPH pour une autre pathologie .

Par kang74

Ne répondez pas , vous aurez un message sur votre répondeur (ou pas)

Le medecin du travail sait pour votre RQTH?

Si le medecin du travail fait son travail il rappelera à l'employeur son devoir de ne pas vous solliciter pour vous culpabiliser pendant votre arrêt de travail : d'ou le fait de le contacter vous même, au sujet de ce rendez vous, au sujet de ses sollicitations qui vous font stresser et culpabiliser alors que vous devriez prendre soin de vous .

Et comme déjà dit avec une lettre du medecin qui vous suit en supplément, cela devrai obliger le MT à faire son travail

Quelle est votre convention collective?

Bonjour kang74
Oui le médecin connais mon dossier de la MDPH
La convention est celle de la plasturgie
Pour information voici ce que prévoit votre convention collective en cas d'arret de travail :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000005726358?idConteneur=KALICONT000005635856]https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000005726358?idConteneur=KALICONT000005635856[/url]
Attention si votre absence désorganise le service il peut y avoir motif à licenciement si vous êtes remplacé définitivement : d'après ce que vous dites de l'entreprise (chômage partiel) ce serait curieux . Vu votre ancienneté aussi
Je vous conseille toujours de verrouiller l'attitude de votre employeur en contactant la médecine du travail, avec une lettre de votre medecin .
Par PapyJurassien
@kang74
Si mon absence désorganise l'entreprise , je ne pense pas que je serais en chômage partiel depuis plus de deux an a raison de deux jours par semaine .
J'ose pas joindre la médecine du travail pour en parler .
C'est la medecine du travail qui vérifie que votre employeur respecte son obligation vis à vis de la santé et de la sécurité de ses employés .
Vous pouvez appeler la medecine du travail, elle n'est pas au ordre de l'employeur, vous pouvez même prendre rendez vous avec elle sans que votre employeur soit au courant .
Dans le contexte ou votre employeur ne respecte pas son obligation en vous contactant pour reprendre le travail, il est donc plus que conseillé de le faire valoir auprès de la médecine du travail .
Il n'y a aucun risque pour vous de la contacter et vous avez tout à y gagner pour vous protéger dans le contexte .
Sinon vous pouvez continuer de râler, votre employeur peut continuer à vous solliciter, jusqu'à ce que vous craquiez puisque en parler à la medecine du travail est la seule chose à faire dans le contexte .
NB : Attention, sorties libres ou pas, vous devez savoir que vous devez informer votre employeur sur votre arrêt de travail du lieu, du jour et des horaires ou vous pouvez être contrôlés . Les employeurs sont très incités en ce moment à le faire
Par PapyJurassien
Merci pour vos réponses ,
Je vais attendre de voir si mon employeur me recontact a ce sujet et je vais enregistrer la conversation. Et si il recommence, je prend contact avec la médecine du travail
Merci beaucoup de votre aide
Bon dimanche

Par PapyJurassien

Par kang74
Vous ne pouvez pas enregistrer la conversation : c'est illégal .
Mais je vous invite à ne pas répondre : c'est tout .
Par PapyJurassien
Mais si je ne répond pas , je prend des risques ?
Je pense que j'ai le droit de dire que je refuse de reprendre et que le spécialiste qui me suis s'y oppose aussi ?
Par kang74
Si vous acceptez qu'ils vous joignent par téléphone (et en répondant c'est le cas), vous ne pouvez leur reprocher de vous solliciter par ce biais (il faut être cohérent !!!)
Et ils ne peuvent pas vous reprocher de ne pas répondre : vous êtes en arrêt de travail, vous devez vous reposer, éventuellement avoir des rendez vous chez le medecin, le labo ou le kiné.
Vous l'avez lu vous même : c'est eux qui sont en tort !!!
Préférez une communication écrite si besoin (les mails c'est très bien)
Par PapyJurassien
Ok,
Merci beaucoup de vos précieux conseils
Salutations
Par PapyJurassien
Petite question
Peuvent ils me licencier?
Par Henriri
(suite)
Papy la citation dont vous m'avez fait part ce matin (à 08:06) concerne plus le "droit à la déconnexion" des salariés que l'incitation particulière de votre employeur.
Pour ce qui est de cette incitation à reprendre à mi-temps thérapeutique oubliez-la, n'y répondez pas Préférez plutôt vous concentrer sur votre santé avec votre médecin traitant, puis sur votre aptitude à votre travail avec le médecin du travail*.
* celui-ci pourra vous solliciter de sa propre initiative avant votre reprise du travail : [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36342/1_0?idFicheParent=F144#1_0]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36342/1_0?idFicheParent=F144#1_0[/url]
A+
Par PapyJurassien
Merci beaucoup Henriri ;

De ne plus répondre au téléphone n'est il pas un problème ?
Ou dois je envoyer un email en indiquant que je suis juste joignable par email ?
Bonne soirée à vous
Par Henriri
Hello!
Papy vous vous focalisez sur votre employeur pour rien, laissez-le téléphoner ou envoyer des messages. Vous ne "risquez" rien à ne pas lui répondre
Occupez-vous de votre santé avec votre médecin traitant, puis un jour de votre santé au travail avec le médecin du travail.
A+
Par PapyJurassien
Ok merci
bonne semaine ;)
Par PapyJurassien
Bonjour,
Je me permet a nouveau de vous demander de l'aide . J'ai ce jour informé mon employeur que j'ai une prolongation d'arrêt de travail . Je viens de recevoir a l'instant un email de la DRH qui me dit la chose suivante
"Vous allez recevoir un courrier de notre part car nous vous proposons d'aménager votre poste et vos horaires"
Si je comprend bien ils veulent que je revienne sans prendre en compte ma prolongation ?
Par Henriri
Hello!
Papy, il ne faut pas vous inquiéter ou vous affoler : laissez votre RH vous envoyer un tel courrier. Quelque soit son intérêt à le faire l'employeur n'a pas le pouvoir de vous imposer un retour au travail anticipé par rapport à votre fin d'arrêt de travail, même en proposant un aménagement de poste. Vous pouvez "décliner" l'offre poliment en disant que votre santé ne vous permet pas de travailler actuellement (d'où l'arrêt de travail), ou tout simplement ne pas répondre à cet appel du pied
Par contre c'est une chose que vous pouvez envisager (si vous y trouver votre intérêt*) mais selon votre état de santé donc d'abord en concertation avec votre médecin traitant et le médecin du travail. D'ailleurs vous pourrez plus tard dans les mêmes conditions envisager un retour au travail en "mi-temps thérapeutique).
* ex : des salariés en arrêt très long qui 'ont pas le moral car isolés et qui aimeraient retrouver du lien social au travail (si leur santé permet un travail à mi-temps).
A+
Par PapyJurassien
Bonjour,

J'ai répondu a L'email du DRH en disant cela

C'est gentil de votre part , j'espère pouvoir revenir après le 29 Octobre avec des horaires aménagés si besoins , pour le moment mon médecin refuse toutes reprises d'activités surtout que mon pieds va être complètement immobilisé a partir de Lundi.

Ai je bien fait de répondre cela ?
Par Henriri
(suite)
Personnellement ça me semble bien.
A+
Par PapyJurassien
Par contre , si je reçois le courrier , je fais quoi ?
Merci encore de votre aide
Par Henriri
(suite)
Rien! Vous avez déjà décliné l'offre email. Mais par curiosité SVP venez nous dire son contenu exact
A+
Par PapyJurassien
Ok Bonne soirée et merci de votre aide
Par PapyJurassien
Bonjour , J'ai reçu ce jour un courrier de mon employeur Voici son contenu
Monsieur,
Vous etes actuellement en arret maladie du xxx au xxx Nous réitérons notre proposition faite par téléphone Par Mme xxx Responsable RH en présence de Mme xxxx infirmière du travail.
Vous sera t'il possible d'envisager une reprise en mi temps thérapeutique avec votre médecin traitant , Dans une telle perspective, les conditions d travail seront aménagées.
Par Isadore
Bonjour,

Bon, rien ne change : jusqu'à la fin de l'arrêt, vous ne répondez pas. Vous êtes censé vous soigner. Un médecin a constaté que vous n'étiez pas apte à travailler. Votre employeur a du mal à l'intégrer semble-t-il.

Je suis du même avis que les collègues, réduisez la communication au strict minimum. Rangez ce courrier dans un coin et reposez-vous.

Vers la fin de l'arrêt, revoyez votre médecin traitant pour qu'il puisse décider si vous avez besoin qu'il soit prolongé. Ce sera l'occasion de discuter d'une éventuelle reprise en temps partiel thérapeutique.
Par PapyJurassien
Le courrier est en copie au médecin
Je le vois Vendredi , je vais voir ce qu'il en pense . Je suis sidéré de voir un tel courrier surtout que mon entreprise me fait chomer en APLD depuis 2 ans 2 jours par semaine
J'avais déjà expliqué au médecin l'appel téléphonique .
Je suis assez déboussolé par ce courrier et je ne sais pas quoi faire . J'en dors très mal la nuit
 Par kang74
Je suis assez déboussolé par ce courrier et je ne sais pas quoi faire . J'en dors très mal la nuit
N'oubliez pas d'en parler à votre medecin traitant, et acceptez s'il vous conseille de voir un psy .
Un tel comportement de l'employeur, répété depuis votre arrêt peut être considéré comme du harcèlement moral .
Je ne suis pas sure non plus que votre medecin apprécie l'ingérence de votre employeur dans votre suivi de santé : si votre medecin pensait que votre état de santé est compatible avec un temps partiel thérapeutique, il vous l'aurait prescrit .
 Par PapyJurassien
Je vois le médecin tous les vendredis pour des soins ,étant en copie du courrier je vais voir ce qu'il va dire . Je pense qu'il est mème capable de répondre à l'employeur .
C'est dingue cette histoire, je ne comprend pas la démarche de mon employeur car il fait chomer pleins d'employés. De plus je ne suis que gestionnaire de stock, j'ai pas un poste important dans l'entreprise. 2 ans que je chome deux jours par semaine en perdant un mois de salaire dans l'année et maintenant il me harcèle pour revenir. Aurais t'il un intérêt financier a le faire ou un moyen pour pouvoir me licencier?
Dans la lettre il me propose meme de venir me chercher et de me ramener à mon domicile si je ne peut pas conduire
 Par PapyJurassien
Dois contacter l'inspection du travail
Cette affaire m'empêche de dormir et j'ai le ventre noué avec cette lettre
Merci de votre aide
Bonjour papyjurassien
Votre état me peine beaucoup. Votre employeur abuse de votre gentillesse. Je suis d'accord avec les autres, coupez

toute communication. Avez vous la possibilité de rencontrer votre médecin traitant plus tôt, pour fixer les choses avec lui ? Un courrier ferme à la médecine du travail, de sa part, pourrait être un bon message à votre employeur. Soignez vous bien (et si vous en ressentez le besoin, demandez à votre médecin s'il connaît un psychologue ou psychiatre spécialisé dans les problèmes de harcèlement au travail. Un de mes collègues en a rencontré un, cela l'a beaucoup aidé)

Ctoad
Par PapyJurassien
Bonsoir,
J'ai rendez vous demain avec le médecin qui me soigne et qui a reçu la meme lettre de ma direction que moi. Je vais voir avec lui Dois faire un courrier à ma direction qui a signée cette lettre afin de les informer de ma décision de ne pas reprendre er mi temps thérapeutique ?
Merci de votre aide
Bonne soirée
Par morobar
Bonsoir, Dois faire un courrier à ma direction qui a signée cette lettre afin de les informer de ma décision de ne pas reprendre er mi temps thérapeutique ? Non
Plus on écrit, et plus on a de chances d'écrire une bêtise.
 Par PapyJurassien
Mais sur la lettre, il me pose la question si j'accepte ou non de reprendre selon x conditions
Je dois quand mème ne pas répondre ?
Je vais pas avoir des ennuis lors de ma reprise ?
Bonne soirée et merci de votre aide
Par CToad
Parlez en à votre médecin demain. C'est peut être lui qui fera le courrier en disant à votre employeur de se mêler de ses oignons et à la médecine du travail de ne pas se prononcer sur des cas qu'elle ne connait pas.
Par PapyJurassien
Je viens de voir le médecin qui me soigne et il n'a pas répondu à la lettre et ailleurs envoyé une lettre a mon médecir traitant, en effet sur la lettre mon employeur le nome comme médecin traitant. Il ne vois pas de soucis a ce que je travail assis mais reste surpris de la proposition de mon employeur en effet dans mon poste je ne reste jamais assis longtemps je marche environ 15 Km par jours. De plus travaillant dans un endroit ou le sol est glissant, avec un piec bloqué je trouve cela dangereux. Donc, je ne sais plus quoi faire. Il me demande de prendre rdv avec mon médecir traitant car il pense que la situation va devenir conflictuelle.
La patient a t'il le droit de refuser la reprise ?
Cette fois si , je suis complètement perdu
Bonjour,

j'avais compris que c'était votre médecin traitant. C'est effectivement votre médecin traitant qui coordonne l'ensemble et c'est lui que vous devez voir (voir mon message du 25/09). Vous n'avez pas à répondre à votre employeur et non ce n'est pas le patient qui décide, c'est le médecin en

concertation avec le patient, au besoin avec des conditions adaptées du poste. Donc la prochaine étape est un rendez vous urgent avec votre médecin traitant. Profitez en pour lui parler de votre état de stress, et ce qu'il peut vous proposer pour cela.
CToad
Par PapyJurassien
C'est pourtant l'autre médecin qui a démarré mon arret de travail + la prolongation Que peut faire mon médecin traitant ?
Par CToad
Un médecin autre que le médecin traitant n'a pas tendance à se mouiller pour ses patients temporaires. D'autant plus qu'il ne vous connait pas plus que cela, et ne connait pas vos conditions de travail.
Je le répète : le médecin traitant est celui qui COORDONNE les soins vous concernant.
Il est difficile de vous aider car vous ne suivez pas les conseils des intervenants (voir l'historique des presque 50 messages), et que vous ne voulez pas faire quoique que ce soit, en ayant peur de tout. Un forum a ses limites, et je pense que nous les avons atteintes : allez voir votre médecin traitant, ne serait ce que pour calmer vos angoisses ou les traiter, et en parallèle si vous le souhaitez un avocat.
Par PapyJurassien
Bonjour,
J'ai suivi vos conseil et je viens de joindre mon médecin traitant qui dois me téléphoner pour un rdv Désolé de vous déranger
Salutations
Par CToad
vous ne me dérangez pas, c'est juste que je me sens démunie à vous aider et que ce serait mieux d'avoir des humains à qui parler, qui pourraient vous répondre de suite.
Vous ne vous rendez pas compte à quel point vous vous stressez pour quelque chose qui ne le mérite pas. rien que cela, il faut que vous fassiez quelque chose et là le mieux est d'aller voir votre médecin.
Par PapyJurassien
Bonjour ,
Je sors de chez mon médecin traitant a qui j'ai montré la lettre de mon employeur et expliqué la situation .
Il m'a examiné et constaté que je suis pas encore guéri .
Il m'a dit de ne pas répondre a mon employeur .
Il aussi fait un courrier au médecin qui me soigne en lui indiquant qui n'y a pas de problème de sa part avec les soins et arret de travail en cours , qu'il reste disponible en cas de passage en mi temps thérapeutique si besoin et explique m'avoir mis sous antidépresseurs.
Voila j'ai plus qu'a me soigner
Comment faire changer mon speudo dans ce forum ?
Par CToad

Bonjour

C'est bien, prenez juste soin de vous. Les antidépresseurs vont mettre un peu de temps à faire effet donc d'ici là coupez le tel et n'ouvrez pas les lettres de votre employeur. Je ne sais pas comment on fait pour changer de pseudo, malheureusement.

Prenez bien soin de vous

Cordialement Ctoad

Par PapyJurassien

Merci beaucoup de votre aide

Bonne soirée